

Règlements et services



La Bibliothèque aux Mille Mots, située à l'étage de l'École Beaurivage, possède un vaste inventaire de documents qui saura plaire à toute la famille. Elle offre un environnement propice à la découverte de nouvelles lectures puisque les usagers ont accès à la totalité de la collection de l'endroit. Bien que la bibliothèque possède un caractère scolaire et municipal, les nouveautés demeurent à l'usage exclusif des abonnés municipaux, pour la première année de mise en circulation de celles-ci.

Heures d'ouverture

Les mardis et jeudis de 18 h à 20 h

L'abonnement

L'abonnement est gratuit pour tous les adultes et les enfants qui résident à Saint-Agapit.

Il y a des frais d'abonnement de 30.00\$ pour les non-résidents.

Il est obligatoire de présenter sa carte d'abonné afin d'emprunter et renouveler des documents.

Des frais de 5.00\$ vous seront facturés pour le remplacement d'une carte perdue.

Le prêt

La durée du prêt est de quatre (4) semaines.

L'abonné peut emprunter trois (3) documents à la fois, dont deux (2) nouveautés sur ces trois (3) emprunts.

Un livre ne peut être renouvelé s'il est réservé par un abonné.

Le retour

Le retour des documents doit se faire sur les heures d'ouverture de la Bibliothèque aux Mille Mots.

Point de dépôt pour retour des livres

Lorsqu'un abonné n'est pas en mesure de rapporter ses volumes à la bibliothèque, durant les heures d'ouverture de celle-ci, il est possible pour lui de les déposer au point de dépôt, établi à la réception du bureau municipal, situé au 1080 avenue Bergeron.

L'abonné devra remettre ses livres à l'accueil et, suite à cela, la réceptionniste lui remettra un coupon, qui prouvera que les livres ont bel et bien été rapportés. Il ne faudra jamais déposer ses livres et partir sans avoir reçu le coupon en question.

Prendre note que le point de dépôt n'est pas un endroit pour renouveler les volumes et que celui-ci sera accessible de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, du lundi au vendredi.

Procédure d'avis de retard et de perte de volume

En cas de retard du retour de ses volumes, l'abonné recevra un avis automatique de rappel, par courriel, une semaine après la date de retour prévue. Par la suite, s'il n'a toujours pas retourné ses volumes après un mois de retard, l'abonné sera contacté par téléphone à cet effet. Enfin, après deux mois de retard, une facture, pour règlement final, sera transmise, par courriel, à l'utilisateur retardataire. Pour assurer le succès du principe de prêt de livres, il est donc important d'informer les préposées de tout changement d'adresse courriel ou de numéro de téléphone, à votre dossier d'utilisateur.

Un abonné ne pourra pas emprunter, renouveler ou réserver de document tant qu'il n'aura pas rapporté tous ses emprunts ou acquitter sa facture en cas de perte de livre.

Document perdu ou endommagé

L'abonné doit payer, en argent comptant, directement à la bibliothèque, la valeur à neuf du document perdu ou endommagé auquel s'ajouteront des frais de traitement de 2,00\$. On considère qu'un livre est perdu après un délai de deux mois de retard. Le cas échéant, une facture sera acheminée par courriel à l'abonnée.

Par respect pour l'ensemble des abonnées, merci d'acquitter les factures qui vous sont acheminées dans les 30 jours suivants la réception de celle-ci.

Accès à la collection

La recherche dans le catalogue virtuel « Regard » peut se faire sur place, au moyen des ordinateurs prévus à cet effet, ou en ligne, à partir de l'outil de recherche « Regard » accessible dans la section Loisirs et culture / Bibliothèque municipale aux Mille Mots, du site internet municipal.



En scannant le code QR, vous serez redirigé vers le catalogue. Pour démarrer une recherche, choisissez la succursale « Beaurivage ».

La réservation de volumes en ligne

Il est maintenant possible d'effectuer la réservation de livres en ligne. Les abonnés pourront donc effectuer la réservation d'un livre, à partir de leur domicile, et lorsque celui-ci deviendra disponible pour l'emprunt, les préposées de la bibliothèque communiqueront avec l'utilisateur. Le livre se trouvera alors directement au comptoir de prêts, ce qui évitera aux abonnés de devoir circuler dans les rayons pour chercher le volume en question.

L'heure du conte

L'activité a normalement lieu tous les deuxièmes mardi ou jeudi du mois, de septembre à mai inclusivement, entre 18 h 15 et 19 h 15. Deux ou trois lectures ont lieu à chaque séance.

Les enfants sont invités à porter leur pyjama et apporter leur toutou préféré lors des lectures. Pour l'occasion, un petit coin est même aménagé, avec des coussins, pour le confort des tout-petits.

Jeux de société

Une gamme de jeux de société, à caractère éducatifs, peuvent être utilisés sur place ou empruntés par les abonnées.

Fermeture en cas de tempête

Lors d'une tempête, il est possible que la bibliothèque n'ouvre pas ses portes et que la décision de le faire soit prise peu de temps avant l'heure d'ouverture prévue. Si c'est le cas, l'information sera transmise sur la page Facebook de la Municipalité de Saint-Agapit. Les abonnés sont donc invités à suivre cette page riche en informations municipales.